



## Rapport annuel 2018

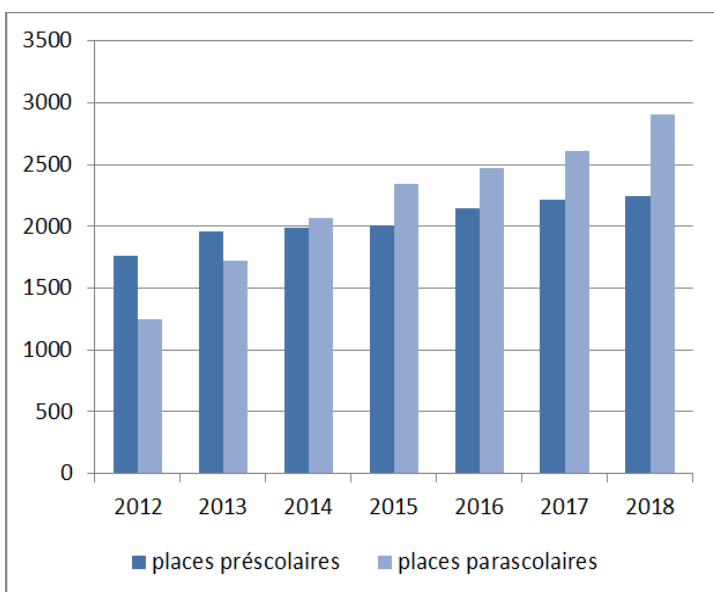
Le Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial se réjouit de vous présenter son rapport d'activités 2018, « nouvelle formule ». Plus synthétique et plus percutant, ce document rend compte de l'évolution du dispositif de l'accueil extrafamilial. Non seulement à l'aune de l'année 2018 mais aussi en portant un regard rétrospectif sur l'évolution du nombre de places d'accueil pré et parascolaire depuis la mise en œuvre de la loi sur l'accueil extrafamilial en 2012.

Si aujourd'hui encore nous ne saurions prétendre que tous les besoins sont couverts, saluons le dynamisme avec lequel la politique de l'accueil extrafamilial s'est développée depuis 2012. Les objectifs quantitatifs fixés à l'horizon de 2020 sont en bonne voie d'être atteints. Sur un plan qualitatif, le dispositif permet de renforcer le soutien des structures qui accueillent des enfants à besoins spécifiques : indéniablement un succès en matière d'inclusion.

Les ingrédients de cette dynamique gagnante reposent sur plusieurs piliers : le partenariat entre les employeurs, les collectivités publiques et les parents en est un. L'engagement des professionnels – au sein du service de protection de l'adulte et de la jeunesse et dans les structures d'accueil de notre canton – en est un autre. Que chaque acteur soit ici chaleureusement remercié.

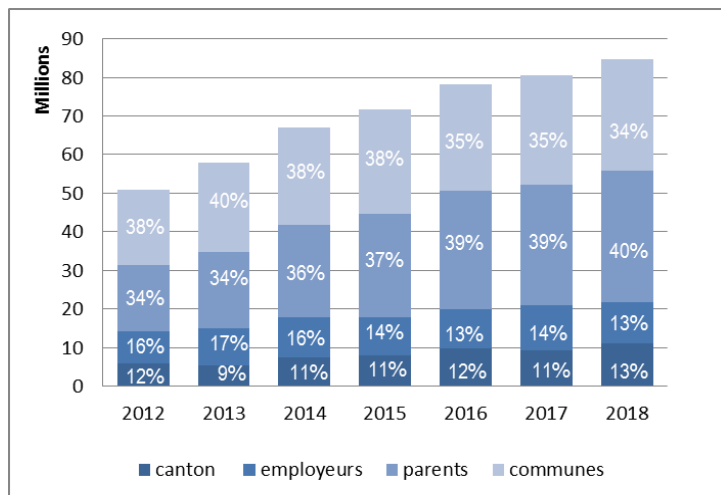


Florence Nater  
Présidente du Conseil de gestion



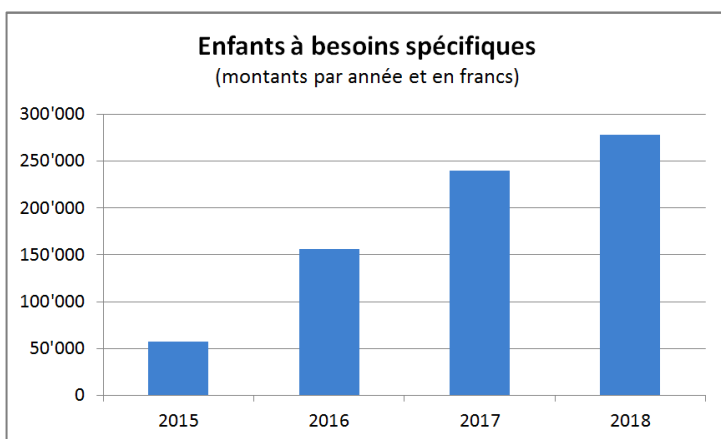
2018 a vu l'ouverture de 322 places d'accueil extrafamilial. Le 90% des places créées, soit 293, est de type parascolaire. Les 29 places restantes sont de type préscolaire. Au 31.12.2018, le taux de couverture préscolaire se montait à 28.7% et le taux de couverture parascolaire à 18.6% (objectifs LAE 2020 : 30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire).

En moins de 10 ans, le nombre de places d'accueil parascolaire a quadruplé et l'on constate que la demande reste très forte. Les projets déjà connus et en cours sur les 3 prochaines années restent du domaine parascolaire et proviennent pour la plupart de structures communales. L'ouverture de tables de midi est en nette augmentation, avec généralement la volonté de différencier les sites pour les « petits » (1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année scolaire) de ceux des « grands » (5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup>) car les besoins d'encadrement et d'activités sont différents.



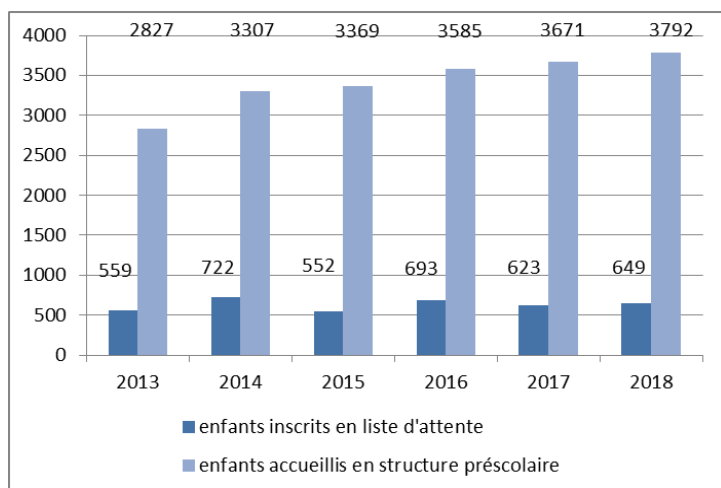
En termes financiers, la participation globale de tous les partenaires (parents, communes, fonds) se monte pour l'année 2018 à Fr. 84'761'293.- :

- 34.0 millions à charge des parents
- 29.0 millions à charge des communes
- 10.9 millions à charge de l'État de Neuchâtel (part au fonds)
- 10.7 millions pour les employeurs (part au fonds)



La procédure permettant le financement de personnel supplémentaire dans les structures d'accueil extrafamilial en lien avec l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques liés à un handicap s'est mise en place dès 2015.

Ce sont progressivement 5 enfants en 2015, puis 12 en 2016, 19 en 2017 et 28 en 2018 qui ont pu bénéficier de personnel d'encadrement supplémentaire. Ainsi l'accueil de ces enfants a pu être maintenu dans les structures d'accueil, en leur garantissant une prise en charge de qualité sans mettre en péril celle de l'ensemble des enfants accueillis.



Le nombre d'inscriptions en liste d'attente préscolaire cantonale reste relativement stable avec une moyenne d'un peu plus de 600 inscriptions. Ce nombre est à mettre en parallèle avec les 3800 enfants inscrits en structure préscolaire et avec les mouvements annuels naturels d'environ 2400 enfants (arrivées, déménagements, départ à l'école, etc.).

En 2012, il était usuel d'attendre plus d'une année pour obtenir une place d'accueil alors qu'en 2018, les parents trouvent une place si l'on tient compte des 9 mois de grossesse et du congé maternité.

Cela a été rendu possible grâce au développement de pratiquement 500 places d'accueil préscolaire en 5 ans.

## PORTRAIT

### Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial 2018

- **Florence Nater**, présidente, représentant l'État
- **Edith Aubron**, représentant les communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Jean-Claude Baudoin**, représentant les employeurs
- **Régine De Bosset**, représentant les employeurs
- **Anne Bourquard Froidevaux**, représentant les employeurs institutionnels
- **Pascal Queloz**, représentant les employeurs
- **Jean-Paul Wettstein**, représentant les communes
- **Christian Fellrath**, secrétaire